Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 60 (1931)

Heft: 10

Rubrik: À Estavayer-le-Lac

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A ESTAVAYER-LE-LAC

A Monsieur le Rédacteur du « Bulletin pédagogique »

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Pour confirmer l'estime que vous professez pour les tâches à domicile, vous avez bien voulu me charger du compte rendu de la fête d'Estavayer en mai dernier... Mauvais écolier, j'ai attendu l'ultime délai ; reporter distrait et maladroit, j'ai voulu soulager ma mémoire en prenant force notes ; hélas ! la fatalité s'est acharnée sur moi et j'ai laissé choir dans le lac de Neuchâtel le précieux manuscrit sur lequel je comptais tant !.....

Il ne me reste qu'à solliciter mon pardon en faisant appel à ma bonne volonté et à mes « maigres » souvenirs ! Quelle épreuve pour vous, mon cher Rédacteur, qui annonciez un « copieux rapport ».....

Quand je suis parti pour Romont, de très bonne heure, il pleuvait... Quand nous sommes partis de Romont, pour Estavayer, il pleuvait. Dans l'autocar, nous étions vingt à maudire la pluie. Rien n'y fit jusqu'à Payerne. Dans la cité de la reine Berthe, il pleuvait des chars, car c'était la foire ! A partir de ce moment, il plut des chansons et nous sommes entrés dans le « Vieux Stavayer » par une porte si étroite que ni soucis, ni rhumes ne purent nous suivre. En revanche, il y avait des drapeaux, des tentures et des sourires ; sur la place, il grêlait des poignées de mains et des mots aimables.

M. Perrier, directeur de l'Instruction publique, arrivé le premier, donnait l'exemple de la ponctualité.

Quand le moelleux bourdon de l'église St-Laurent annonça la messe, une nombreuse assistance s'empressa vers l'antique sanctuaire et remplit la nef dont l'architecture médiévale étend sur les foules sa pénombre reposante et mystérieuse.

La messe pour les défunts, célébrée par M. le directeur Maudonnet, ouvrit solennellement les assises de la Société fribourgeoise d'éducation. Les instituteurs de la Broye ont eu la délicate pensée de préparer pour la circonstance une belle, simple et bonne série de pièces tirées de l'office des morts. Cette musique sobre et pieuse de Franz Bienner fut interprétée avec soin sous la direction de M. Tinguely, notre excellent collègue de Montet. L'accompagnement de M. Marmier, l'organiste virtuose d'Estavayer, fut un régal.

A l'évangile, M. Savoy, président de la Société fribourgeoise d'éducation, monta en chaire pour la lecture de la liste nécrologique. Elle évoque à nos yeux le trop long cortège funèbre de tous les chers disparus de la famille pédagogique cruellement éprouvée. En un commentaire bref et évocateur, M. Savoy nous rappelle le devoir de la charité et de la solidarité, puis il nous invite à suivre l'exemple de ceux qui nous ont précédés dans l'éternité. *Requiescant in pace* !

Dès la sortie une animation intense emplit l'étroite rue qui, de St-Laurent, conduit au casino. C'est toujours un spectacle réconfortant que celui de cette rencontre bisannuelle, où tant de « revoir » imprévus font refleurir des amitiés oubliées, négligées même. Le ciel voulut bien nous sourire et nous encourager à suivre le groupe présidentiel vers la salle des délibérations. A l'heure prévue, M. le Président occupe l'avant-scène et annonce l'ouverture des débats. M. le directeur Perrier est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués : M. Barbey,

inspecteur de l'enseignement secondaire et M. Dévaud, directeur de l'Ecole normale.

M. le conseiller d'Etat Bovet et notre cher maestro J. Bovet ; M. Butty, syndic d'Estavayer, et M. Ellgass ; MM. les inspecteurs scolaires du canton ; M. Rast, directeur d'école à Genève ; M. Delaloye, chef de service de l'Instruction publique à Sion, et M. le député Thomas, vice-président du Grand Conseil valaisan ; M. Maurer, délégué de la Société des maîtres catholiques de la Suisse, et d'autres amis de l'école honorent notre séance de leur aimable présence. Nombre de révérendes Sœurs et d'institutrices ont trouvé aussi le chemin du local. Quant à MM. les instituteurs, ce n'est qu'avec prudence qu'ils se hasardent à pénétrer dans la docte assemblée. Est-ce encore par crainte d'un trop long devoir à domicile ?

Avec une célérité que pourrait lui envier maint chef d'Etat, M. le Dr Savoy procède à la liquidation du programme. Invité à nous donner un aperçu des comptes, M. Progin, le dévoué caissier, fait un résumé si net et si exact de la question financière, que sa gestion est approuvée sans observation.

Le Comité cantonal a perdu deux de ses membres, durant la dernière période : MM. Bonfils et Currat, inspecteurs. Pour remplacer ces regrettés délégués de la Broye et de la Gruyère (Vme ar.), l'assemblée élit par acclamation M. Crausaz, inspecteur, à Estavayer, et M. Maillard, inspecteur, à Bulle. Nouvelle acclamation, lorsqu'il s'agit de désigner Romont (VIIme ar.), comme lieu de la prochaine fête. Les statuts exigent encore la nomination de deux vérificateurs des comptes. Sur la proposition de M. le Président, MM. Thierrin, instituteur à Villars-sur-Glâne, Jaquet, à Granges-Paccot et Bertschy, à Belfaux, sont chargés du prochain contrôle financier.

On a prévu un suppléant, c'est parfait !

Le morceau de résistance était, naturellement, le rapport sur la question mise à l'étude : « Les devoirs à domicile en fonction de l'activité personnelle de l'enfant. »

C'est M. Barbey, chef de service, qui ouvre l'écluse oratoire en faisant observer tout d'abord que l'on devrait soumettre la thèse au moins une année à l'avance à tous les intéressés. Pourquoi a-t-elle été remise si tardivement ? Ensuite, il félicite M. le Président de son habileté à liquider la partie administrative toujours ennuyeuse. Enfin, il souhaite entendre de nombreuses observations de la part des maîtres que l'expérience a certainement instruits en matière de tâches à domicile.

Sur l'invitation du Président, le rapporteur, M. Henri Rossier, instituteur, à Estavayer-le-Lac, donne lecture des conclusions, dont le nombre respectable de 32 prouve à l'évidence que nous sommes en présence d'un travail fouillé et précis. Après une salve d'applaudissements bien mérités à l'adresse du courageux rapporteur, la discussion s'engage et je me fais un plaisir de vous transmettre fidèlement les observations des quinze orateurs qui y prirent la parole.

M. Crausaz, inspecteur de la Glâne : « Je tiens à m'associer aux louanges qui viennent d'être adressées à l'auteur du travail. Malgré l'arrivée tardive de la brochure, j'ai lu très attentivement l'exposé de M. Rossier. Il a parlé des méthodes et en particulier de la fameuse méthode active. Or, ce n'est pas là chose nouvelle. Les systèmes inductif et déductif restent à la base de notre enseignement, mais ils peuvent être mis en œuvre de façon bien différente. On peut nous reprocher de n'avoir pas fait assez de cas de l'école active, j'entends de l'activité de l'élève. Cette activité doit se manifester d'une façon intense quand il s'agit

des corrections. La question à l'ordre du jour revêt une importance particulière à cause des circonstances actuelles. Nous avons à résoudre un problème sérieux et il faut que nous sachions, ce soir, si nous avons le droit de donner des tâches à domicile. Le règlement fribourgeois dit que l'on peut en imposer les jours de congé. Or, ailleurs, c'est le contraire. Le règlement général prévoit le travail supplémentaire au cas où l'horaire hebdomadaire ne comporte pas 30 h. de classe. Actuellement, le total est ramené à 27 h. ½. Je suis donc d'avis de maintenir les devoirs à titre régulier, car ils sont de nature à créer, chez l'enfant, de bonnes habitudes que l'éducation doit implanter. Il est d'ailleurs non moins certain que l'écolier doit être occupé, car l'oisiveté est la mère de tous les vices. »

Mlle Schærly, à Fribourg : « Nous avons fait une enquête auprès des parents, afin de savoir s'ils étaient partisans des tâches à la maison ou non. Tous ont répondu affirmativement avec, toutefois, une réserve au sujet de la longueur des exercices ! »

M. Crausaz, inspecteur de la Broye : « Je félicite vivement le rapporteur pour son travail consciencieux. Il a su bannir toute exagération. Les remarques formulées aux art. 56 et 57 sont excellentes. Nous assistons certainement à une période de décadence de la volonté. Plions nos élèves à l'effort, si nous voulons fortifier leur caractère. »

M. Barbey, chef de service : « J'entends avec plaisir les idées qui sont émises sur le sujet en discussion. Je souhaite aux délibérations vie et entrain et je sollicite l'intervention des maîtres. Aux félicitations chaleureuses que j'adresse à M. Rossier je me permets de joindre une remarque : le rapport devrait contenir davantage de choses pratiques, d'expériences. Je souligne la valeur de l'art. 19. Il faut cultiver la spontanéité qui deviendrait un vrai moyen de préorientation professionnelle. On pourrait, par exemple, organiser de petites enquêtes, introduire la construction, le cartonnage et développer ainsi la nature des tâches à domicile. A l'art. 21, on formule un désir qu'il faut réaliser en obtenant des élèves du cours complémentaire des lectures personnelles. Je propose donc de préciser en ce sens l'art. 21. »

M. Pillonel : « Je suis heureux de dire à M. Barbey que son désir est déjà réalisé dans certaines classes. Ainsi, au cours complémentaire de Villaz-St-Pierre, j'ai fait une expérience très intéressante en appelant mes jeunes gens à choisir eux-mêmes et à reproduire le jeudi un article qu'ils intitulent « Ma lecture de la semaine ». De très heureux résultats m'ont encouragé à continuer cette expérience. »

M. Collomb, professeur à Domdidier : « A la page 58, il est question d'une organisation uniforme des devoirs. Qu'on n'aille pas trop loin, car à tout vouloir réglementer on mettra le maître dans l'impossibilité de suivre ses idées personnelles. Or, il s'en révèle de fort bonnes, celles, par exemple, que vient d'exposer mon collègue Pillonel. »

M. Thierrin, à Villars-s.-Glâne : « L'art. 24 est rédigé en termes exagérés. Le mot « dense » est de trop ! »

M. Brunisholz, à Fribourg : « J'ai lu, dans un numéro du *Bulletin* de l'année 1892, que, le 7 juillet, la Société fribourgeoise d'éducation avait eu sa réunion à Estavayer et que le sujet à l'étude était précisément le même qu'en 1931. Il est intéressant de constater qu'alors, soit à 39 ans de distance, l'assemblée avait formulé les mêmes conclusions et en particulier celles-ci : « Les tâches à domicile sont nécessaires pour établir le contact entre l'école et la famille. — Elles doivent être préparées et courtes. » Vous voyez que cette question n'est pas nouvelle ! »

M. Ruffieux, à Fribourg : « J'exprime ici les sentiments de nombreux pères de famille dont la tâche se complique parfois grâce aux devoirs imposés sans souci des situations familiales. Un dosage prudent éviterait l'énervement et le surmenage dont sont souvent victimes parents et enfants. Certes, les devoirs sont nécessaires, mais le repos ne peut en aucun cas être sacrifié. Si les travaux sont courts, bien préparés et exécutés par l'élève lui-même, ils seront utiles. Je propose, pour mon compte, la suppression de toute tâche écrite le dimanche. »

Ici, intervention de M. le Président qui affirme les droits de la famille au repos et à la liberté. La motion de notre ami Ruffieux ne saurait être mieux appuyée.

M. le directeur Perrier : « C'est avec plaisir que je vous adresse mes remerciements et mes félicitations pour votre beau travail. Une décision s'impose, comme mise en pratique de la discussion de ce jour. Cette décision, je ne voudrais pas la prendre sans avoir bien réfléchi. Je tiens cependant à affirmer, d'ores et déjà, que les tâches à domicile sont nécessaires pour établir et maintenir le contact entre l'école et la famille. Les parents sont partisans des devoirs donnés avec modération et discernement. L'examen approfondi auquel vous vous êtes livrés a mis en ligne des arguments favorables et défavorables. J'ai l'impression très nette que les premiers l'emportent. Le simple jeu de la mémorisation suppose des exercices supplémentaires. Le thème essentiel du rapport étant l'activité personnelle de l'enfant, il faut arriver à parler moins et à faire parler davantage.

Nous travaillons beaucoup ; cependant, une branche faible me paraît être la rédaction. Je crois que nous ne cultivons pas assez la composition libre. Brève, personnelle, elle vaudra par l'apport des recherches et du travail individuel.....

La circulaire que j'ai adressée aux écoles me remet en mémoire certains défauts de propreté auxquels peut-être nous vouons trop peu d'attention. Je rends hommage aux qualités du corps enseignant féminin, tout en le mettant en garde contre ce que l'on appelle les excès de zèle. Quant à élaborer un règlement précis concernant les tâches à domicile, il ne me paraît pas opportun de le faire ; chaque maître choisit ce qui convient au milieu dans lequel il enseigne. Mon désir sincère est de faire progresser l'école et je sais que, pour assurer le succès de cette grande œuvre, je puis compter sur le dévouement du corps enseignant fribourgeois ! »

Les applaudissements terminés, c'est le tour de M. Bossel, à Châtonnaye : « Ce que l'on demande des maîtres est formel ; par contre, ce que l'on exige des élèves est beaucoup moins précis. A la page 26 du rapport, il est question des adversaires des tâches. Ils sont nombreux, à commencer par les patrons qui abusent de leurs jeunes ouvriers et trouvent évidemment que ceux-ci n'ont pas le temps d'étudier en dehors des heures de classe. La question des tâches trouve une solution idéale dans la lecture. Le carnet journalier, dans lequel seraient inscrits devoirs et notes, rendrait des services. »

M. Maillard, inspecteur de la Gruyère : « J'ai cru comprendre que, dans certains milieux, on envisage la suppression des travaux à domicile. Ce serait là une erreur, mais l'école doit préparer les tâches en donnant à l'élève les moyens de les exécuter et elle doit les contrôler en tenant compte du milieu, des circonstances, etc. Le programme démesuré imposé à nos classes primaires ne permet pas aux maîtres d'organiser d'une façon parfaite le travail à domicile ! »

Avouez, mon cher Rédacteur, que voilà de la bonne vérité qu'il faudrait une fois mettre en pratique. Hélas ! quand fera-t-on enfin droit à nos justes

doléances ? Quelle déception pour un maître qui a voulu faire œuvre éducative et non purement intellectuelle, de s'entendre dire : « M. le régent, pourquoi n'avez-vous pas absous votre programme ? »

M. Berset, inspecteur du IVme arr. : « J'aurais aimé qu'on insistât davantage sur la question de l'école active. Les hommes d'initiative sont plutôt rares chez nous. Nous devons donc chercher à développer l'individualité de chaque élève, son esprit d'initiative, en lui laissant le choix de telle ou telle tâche. A propos du dimanche, j'estime que ce jour doit être réservé entièrement aux obligations religieuses. Au point de vue méthodique, il serait peut-être utile d'établir un guide qui servirait de base pour le choix des devoirs. Le travail qui a été élaboré par la collaboration des maîtres est digne de l'attention que nous lui vouons aujourd'hui ! »

A votre tour, mon cher Rédacteur, vous avez pris la parole pour nous dire toute votre admiration pour l'école active. J'eus, certes, un grand plaisir à vous ouïr raconter vos visites dans les classes de divers cantons et pays voisins, où vous avez pu voir à l'œuvre un système pédagogique dont je n'ai pas encore osé faire l'essai. Vous avez dit, avec raison, que si notre enseignement apportait à l'enfant un bagage correspondant à son milieu, le devoir à domicile serait un plaisir pour nos écoliers ! Je vous remercie, parce que vous nous intéressez et parce qu'à chaque occasion vous apportez du nouveau.

Entendez maintenant M. Rast, directeur d'école, à Genève : « J'ai pratiqué la tâche à domicile orale et écrite et je vous avoue que je ne suis pas partisan de la seconde, étant donné l'énorme différence des conditions dans lesquelles se trouvent les élèves d'une même classe. J'estime qu'un travail intense à l'école doit suffire, mais il faut alors une activité complète de la part de l'écolier. Ce que vient de nous dire M. le directeur Dévaud m'a fort intéressé, mais je crois qu'il ne faut pas exagérer au point de laisser à l'enfant entière liberté dans le choix de ses tâches, ainsi que M. le directeur dit l'avoir vu ailleurs. Je suis d'avis, par contre, qu'un devoir doit être inspiré et non imposé, si nous voulons qu'il plaise et reçoive tout le soin possible ! »

Il était 11 h. 30, lorsque le quinzième orateur eut terminé sa harangue et vous savez avec quelle distinction, quel tact et quelle célérité, notre Président a su remercier chaque orateur, activer les débats et passer courtoisement d'une question à une autre. Permettez-moi donc de le féliciter au nom de l'assemblée. La critique du rapport étant close, restait à préciser les définitions restées en suspens ainsi que l'une ou l'autre conclusion. M. le Président posa donc la question d'usage : « Y a-t-il des propositions fermes à présenter à l'assemblée ? » M. Barbey : « Je demande le maintien d'une tâche réduite le dimanche. » M. Joseph Crausaz : « Les devoirs sont-ils abolis ou sont-ils maintenus ? » M. le Président : « Quels sont les membres de la Société fribourgeoise d'éducation qui demandent le maintien des devoirs à domicile, avec les restrictions et amendements proposés ? » Il y a majorité évidente en faveur du maintien. Au début de la séance, j'ai compté cent soixante participants ; vers la fin nous étions plus de deux cents. Il y avait donc pas mal de flâneurs autour du Casino !

« Enfin, a dit M. le Président, les décisions et la mise au point des conclusions du rapport sont laissées au soins du Comité de la Société fribourgeoise d'éducation. Je déclare la discussion terminée ! »

Maintenant, mon cher Rédacteur, il me reste à vous dire quelques mots de la fête des enfants, qui fut une halte bienfaisante après l'astreignant labeur de cette mémorable séance. Au lever du rideau, le podium n'est qu'un parterre

fleuri sur lequel évoluent, tour à tour, les saisons dont la gentille partition se déroula allégrement. Cette ronde eut gagné à être baissée d'un ton.

Le chœur des écoliers staviacois chanta fort joliment sa ville chérie et « Mon petit chez nous » termina le concert longuement applaudi comme de juste.

Pour rendre hommage à M. le Directeur de l'Instruction publique, un gentil compliment fut débité avec aplomb et proprement par une écolière à la langue bien pendue, tandis qu'une compagne non moins alerte offrait la traditionnelle gerbe de fleurs. Et cela valut à nos héroïnes une touchante accolade de M. le directeur Perrier, ému d'un accueil si sympathique.

Une salve formidable termina la petite scène, car à nous tous, le geste gracieux de ces fillettes faisait aussi plaisir.

A Estavayer, on fait bien les choses ; le cœur y est à la bonne place. Un troubadour, d'une voix un peu lointaine, était chargé de fêter M. le Président de la Société fribourgeoise d'éducation. Nouveau compliment donc, nouvelle gerbe fleurie, nouveaux applaudissements nourris, à l'adresse de notre chef très aimé. Témoignages bien mérités ! La sortie ne tarda guère, activée qu'elle était par une sensation très matérielle, mais bien naturelle à ce moment : la faim ! Un bon coup de soleil venait d'en haut, éclairant l'ordre de bataille de nos pacifiques cohortes. Comme le cortège est un peu long à décrire, je garde mes souvenirs pour le prochain article. Je vous prie, mon cher Rédacteur, de m'accorder un peu du repos dont j'ai besoin pour rassembler de nouvelles idées. Votre reporter dévoué, quoique pas très ponctuel. LÉON PILLONEL.

Faisons accueil joyeux au travail de l'un d'entre nous

« Il faut s'entr'aider, c'est la loi de nature », ce conseil du bon La Fontaine est de mise toujours. Nous avons à l'appliquer spécialement quand l'un de notre « corporation » nous fait honneur et s'efforce aussi de nous faire plaisir en nous offrant une œuvre charmante et délicate. Je puis l'affirmer d'avance, ayant en main quelques pages du recueil que M. Clément Fontaine se propose d'éditer, si les souscripteurs le veulent bien, sous le titre : *Villages et sites gruériens*. Broc, Charmey, Bellegarde ont eu les honneurs d'un tirage à part. Nous les y retrouverons, bien sûr, mais avec des adjonctions ; et nous trouverons beaucoup d'autres villages ; nous parcourrons de nombreux autres sites. Il y aura de l'histoire pour les esprits positifs, de la légende pour ceux qui aiment voyager dans la lune, de la poésie avec ou sans rimes pour ceux qui stationnent volontiers dans les nuées, des traits de mœurs et quelques satires aussi.

Oyez plutôt la table, après l'introduction, qui est naturellement « liminaire » : Bulle de l'Evesché. — A Moléson. — Aux Colombettes. — Riaz et ses coraules.— Marsens-Humilimont. — Le Pays de Pont-la-Ville. — La Roche et son menhir. — Hauteville et ses fourches. — Corbières et son ex-pont-suspendu. — Villarvolard et sa sorcière. — Châtel-sur-Montsalvens. — La Valsainte. — Charmey et ses traditions. — Le récit des « Rogyère ». — Au chalet d'Oberrücken. — Les Inhospitalières. — Le lac d'Omène. — Une légende. — Broc du Prieuré. — Les Marches. — Un oratoire disparu. — La Tour-de-Trême. — L'antique Gruyère. — Enney et son idylle. — Le pittoresque Grandvillard. — Villars-sous-Mont et ses preux. — Neirivue et sa gorge. — Albeuve, terre épiscopale. — Chanson. — Vers « en Lys ». — Les Sciernes d'Albeuve. — La « Tanne » des Frasses. — Lessoc et sa fontaine. — Montbovon. — Au pied du Vanil des Arches.